

Législature 2021-2026

Séance du 28 mars 2023

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°42

Boucllement des comptes 2022 de la Commune d'Estavayer

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Selon l'article 12 de la loi sur les finances communales, le Conseil communal doit soumettre chaque année les comptes à l'approbation du Conseil général dans les 5 mois qui suivent la fin de l'exercice.

Comme cela vous a été communiqué par courriel la semaine dernière, nous vous informons que l'adoption des comptes 2022 de la Commune d'Estavayer ne pourra pas se faire lors de la séance du Conseil général du 23 mai 2023, comme cela était initialement prévu.

En effet, le boucllement a pris quelques semaines de retard en raison de la malheureuse absence pour cause de maladie de notre chef du Service des finances, M. Christophe Bonny. Heureusement, nous avons pu trouver rapidement un remplaçant pour nous aider dans ce boucllement. Il s'agit de M. Pierre Spielmann, ancien chef du Service des finances de la Commune de Morat et jeune retraité. La Commune de Morat était Commune-pilote MCH2 et les compétences et l'expérience de M. Spielmann permettront à la Commune de présenter un boucllement conforme aux exigences légales.

Par contre, le retard pris ne permet pas de respecter le calendrier initialement prévu, notamment au niveau du contrôle par la fiduciaire. En effet, les anciennes révisions des comptes communaux par la fiduciaire relevaient d'un contrôle restreint alors qu'avec une comptabilité MCH2, un contrôle ordinaire, qui prend plus de temps, est nécessaire. Le retard pris dans la livraison des documents à la fiduciaire nous oblige donc à décaler d'un mois la présentation des comptes. Cette demande exceptionnelle de report a été soumise au Service des communes et à la Préfecture qui l'ont acceptée.

Compte tenu de ce qui précède, une séance extraordinaire du Conseil général a été fixée au mercredi 28 juin 2023 pour l'adoption des comptes 2022. Par souci de cohérence, le rapport de gestion, pour qu'il soit complet et comprenne la partie sur les comptes, sera aussi présenté lors de cette séance de juin.

Nous précisons que la séance du 23 mai 2023 est maintenue car des messages sont en cours de préparation pour cette échéance.

Au niveau du bouclage, les travaux avancent bien selon le nouveau calendrier fixé. Les premières prévisions sont rassurantes. En effet, d'un déficit budgétisé de 1.7 mio, tout laisse penser que l'on se dirige vers des comptes équilibrés, voire positifs. Au niveau du bilan, le capital va fortement augmenter en lien avec la revalorisation des patrimoines, ce qui aura un impact positif sur nos indicateurs financiers.

Nous précisons qu'au niveau du fonctionnement du Service des finances, la pérennité des missions est assurée grâce au fort engagement du personnel et notamment de M^{me} Prisca Pillonel, cheffe du Secteur.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot
Syndic

Lionel Conus
Secrétaire général

Conseiller communal responsable : Philippe Aegerter, Dicastère des finances